



Direction générale de la santé  
Office du Médecin cantonal

Bâtiment administratif de la  
Pontaise Avenue des  
Casernes 2  
CH – 1014 Lausanne

T +41 21 316 18 00  
autorisation.pratiquer@vd.ch  
www.vd.ch/dgs

# FORMULAIRE DE DEMANDE

**Demande de remplacement  
pour professionnel·le de santé**

## Données personnelles

Nom	<input type="text"/>		
Prénom(s)	<input type="text"/>	Nom(s) antérieurs	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Code GLN <sup>1</sup>	<input type="text"/>
Profession Titre postgrade	<input type="text"/>		

## Adresse

Adresse actuelle privée (pour la mise à jour de nos données)

Rue, N°	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
NPA, Localité	<input type="text"/>		
Tél. privé	<input type="text"/>	Mobile privé	<input type="text"/>
E-mail privé	<input type="text"/>		

Adresse professionnelle

Employeur	<input type="text"/>		
Rue, N°	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
NPA, Localité	<input type="text"/>		

<sup>1</sup> Le code GLN se trouve sur les registres fédéraux Nareg ou HealthReg. Le code concerne seulement les professions qui y sont enregistrées. Si vous ne figurez pas encore dans le registre vous concernant, nous vous prions de vous adresser à l'OFSP (HealthReg) ou à la Croix-Rouge Suisse (Nareg).

## Cadre de la demande

Demande à se faire remplacer :

Du :  Au :

Motif :

Remplaçant-e :

Nom

Prénom(s)

Titre postgrade

Adresse privée

Rue, N°  Pays

NPA, Localité

Tél. privé  Mobile privé

E-mail privé

La demande doit être impérativement transmise à la Direction générale de la santé préalablement à la période de remplacement prévue, dans un délai raisonnable pour son traitement.

Toute infraction à la législation sanitaire est possible de sanctions pénales ou administratives conformément aux articles 184 ss LSP.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature du/de la professionnel-le / de l'employeur

## Documents à fournir à l'appui de la demande

### **Si le/la remplaçant·e n'est titulaire d'aucune autorisation de pratiquer :**

1. Formulaire de demande de remplacement dûment complété et signé
2. Curriculum vitae à jour
3. Copie recto/verso d'une pièce d'identité valable avec photo visible
4. Copie de votre diplôme suisse
5. Pour les chiropraticien·ne·s, médecins, pharmacien·ne·s, psychologues-psychothérapeutes : copie de votre titre postgrade fédéral ou de votre attestation de réussite
6. Si vous êtes au bénéfice d'un diplôme étranger :
  - Pour les chiropraticien·ne·s, médecins, médecins-dentistes pharmacien·ne·s : copie des reconnaissances de votre diplôme et de votre titre de spécialiste délivrées par la MEBEKO
  - Pour les psychologues-psychothérapeutes : copie des reconnaissances de votre diplôme et de votre titre de spécialiste délivrées par la PsyCo
  - Pour les diététicien·ne·s, ergothérapeutes, infirmier·ère·s, infirmier·ère·s chef·fe·s ou directeur·trice·s des soins, physiothérapeutes, sages-femmes, hygiénistes dentaires, masseur·euse·s médicaux, podologues: copie de la reconnaissance de votre diplôme par la Croix Rouge Suisse (CRS)
  - Pour les opticien·ne·s, optométristes, droguistes : copie de la reconnaissance de votre diplôme par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
  - Pour les ostéopathes : copie de la reconnaissance de votre diplôme par la Croix Rouge Suisse (CRS) ou la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS)
  - Pour les logopédistes-orthophonistes, thérapeutes de la psychomotricité : copie de la reconnaissance de votre diplôme étranger par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP)
7. Diplôme de langue C1 DALF (à défaut, B2 DELF pour une autorisation de pratiquer provisoire si vous rencontrez les critères d'exception<sup>2</sup>) pour les non francophones et non titulaires des titres reconnus
8. Certificat médical original et récent (moins de 6 mois) attestant de votre aptitude à exercer votre profession, établi par un·e médecin autorisé·e à pratiquer en Suisse
9. Extrait de casier judiciaire original (ou version électronique vérifiable en ligne) et récent (moins de 6 mois); si vous résidez depuis moins de 6 mois en Suisse, fournir également le casier judiciaire original (ou version électronique vérifiable en ligne) de votre dernier pays de résidence
10. Si vous avez pratiqué à l'étranger, pour les chiropraticien·ne·s, médecins, médecins-dentistes pharmacien·ne·s : certificat de situation professionnelle récent (moins de 3 mois) et original (ou version électronique vérifiable en ligne), délivré par l'Ordre national du pays dans lequel vous avez pratiqué, qui atteste que vous n'avez eu ni sanction disciplinaire ni retrait d'autorisation de pratiquer
11. Pour les logopédistes-orthophonies : préavis de la DGEO-DPPLS (cf. page 4 du formulaire)

### **Si le/la remplaçant·e est titulaire d'une autorisation de pratiquer dans un autre canton :**

1. Points 1 à 7 de la liste ci-dessus
2. Copie de l'autorisation d'un autre canton
3. Copie certifiée conforme et récente (moins de 3 mois) de l'attestation de bonne conduite (CGS) délivré par un autre canton

### **Si le/la remplaçant·e est titulaire d'une autorisation de pratiquer dans le canton de Vaud :**

1. Formulaire de demande de remplacement dûment complété et signé
2. Copie de l'autorisation de pratiquer

---

<sup>2</sup> Se référer au site Internet, rubrique « renseignements niveau de langue »

## Demande de remplacement pour logopédiste-orthophoniste Préavis DGEO – DPPLS

Durée du remplacement accordée

Du :

Au :

Remarques


Lieu et date :

---

Signature DGEO – DPPLS

--